



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 10 novembre 2026 à 19h, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #26-12.

La demande est présentée par M. René Gagnon pour les propriétés sises au 1316, chemin Kipawa et lot #3 658 829.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Autoriser la construction d'un gazebo à une distance de 9 pieds (2.74 mètres) des lignes de lot avant côté est, au lieu d'un minimum de 6 mètres dans la zone CA-3 et de 4.5 mètres dans la zone RA-23 comme prescrit dans l'article 6.1.3 et dans le Tableau 5 du Règlement de zonage #427.
- Autoriser la construction du gazebo à une distance de 2 pieds (0.60 mètre) du garage, au lieu d'un minimum de 2 mètres entre deux bâtiments secondaires comme prescrit dans l'article 18.2 du Règlement de zonage #427.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, Directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #26-12) le 7 octobre 2026 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 7 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 octobre 2026.


Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier